L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 361.17), sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 7 au 8 Mars, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 19 h. 42 à 8 h. 20.

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Sapeurs-pompiers. — N° 303.33.
Police-Secours. — N° 305.24.
Gendarmerie. — N° 307.25.
Hôtel de Ville. — Fermé, sauf le bureau de l'Etat Civil, ouvert de 9 à 11 h. 30 pour les naissances et les décès seulement.
Caisse d'épargne. — Fermée.
Bains-douches. — Rue Edouard-Anseele, ouverts de 8 à 11 heures.
Pharmacions de garde. — MM. Constant, 1, boulevard de Paris ; Delahousse. Le service de nuit pour la semaine se terminant le samedi 14 mars sera assuré par MM. Delahousse, 79, rue de l'Alma et Mollet, 81, rue de Lille.
Permanence médicale. — MM. Edmond Maussé, 10, rue de Tourcoing ; Marcel Dubois, 91, rue Dammartin.
Il ne doit être fait appel à l'un de ces praticiens qu'en cas d'absence du médecin de famille et lorsqu'il y a urgence ou absolue nécessité.

Cours Coupe Dunkel (v. Enseign. 4e p.) 10118

A TRAVERS LA VILLE

RESPECTEZ LES ANIMAUX

Une contravention pour mauvais traitements a été infligée à la charge de Leopold Russelinck, 38 ans, rue de l'Epine, 98, à Tourcoing, charretier au service de la maison Nuttin, 158, rue du Tilleul, à Tourcoing.

MAUVAISE CHUTE

Perdant l'équilibre dans la cour de son habitation, Mme Landrieu, née Maria Leclercq, 83 ans, rue de l'Ommelet, 50, impasse Balzac, 23, fit une chute malencontreuse au cours de laquelle elle se fractura le col du fémur droit. M. le docteur Charasse, après lui avoir prodigué les premiers soins, la fit admettre à l'hôpital. La fraîcheur. Il y a lieu de faire des réserves, vu le grand âge de la victime.

ELLE FRAPPE PARTOUT

Mme Elisa Descarpentries, 68 ans, ménagère, 129 bis, Grand'Rue, cour Courtaud, 2, a été retrouvée morte sur son domicile. Après les constatations d'usage faites par M. Wattel, commissaire de police du 5e arrondissement, il a été établi qu'il s'agit d'une mort naturelle et le permis d'inhumer a été délivré. Le corps a été transporté au dépot mortuaire de l'hôpital.

VOL D'ETAIN

Dans un estaminet inoccupé, situé rue de Boucher de Perthes et appartenant à M. François Caals, 56 ans, cafetier, 11, Grand Place, des malfaiteurs se sont introduits par effraction et ont dérobé sept canettes d'étain ainsi que la tuyauterie de la pompe à bière. Le propriétaire estime le préjudice à 2.000 francs et a déposé une plainte au 2e arrondissement. La sûreté recherche les auteurs de ce vol.

AUTOUR D'UN IMPERMEABLE

La sûreté enquête sur plainte de Mlle Madeleine Provoyeur, vendeuse, 15, rue Nungesser à Wattrelos, pour vol de son imperméable. Après quelques investigations, les inspecteurs ont appréhendé Simone Delahaye, 42 ans, marchande de parapluies, 12, rue de la Gare, ainsi que Gabrielle Rouzerez, 33 ans, femme de ménage, 33 bis, rue Molière, qui seront poursuivies pour vol et recel. Elles ont été laissées en liberté provisoire.
D'autre part, la femme Delahaye a fait l'objet d'un procès-verbal pour falsification d'état civil, pour avoir changé sa date de naissance sur sa carte d'identité.

Une NOUVELLE AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU DE RIVIÈRE

Au cours de sa réunion de jeudi soir, le Conseil municipal a approuvé une proposition présentée par M. le Directeur du service des eaux de Roubaix-Tourcoing, ayant trait à une augmentation du tarif des eaux, applicable le 1er avril prochain. Cette nouvelle modification a été basée sur les raisons suivantes et dans les conditions ci-dessous :
Si les recettes du service des eaux restent stationnaires, par contre les dépenses s'accroissent rapidement et continuellement sous la double influence des lois sociales et du renchérissement incessant des matières nécessaires à l'exploitation.
La constatation de cet état de choses et la nécessité impérieuse de l'équilibre des recettes et des dépenses de ce service durant l'exercice 1942 ont contraint la Commission intercommunale des eaux à prévoir un relèvement du tarif de l'eau.
C'est pourquoi M. le directeur des eaux a proposé le nouveau tarif suivant, qui sera appliqué à partir du 1er avril 1942 :

PARTICULIERS

Eau potable, le mc. (avec minimum de 7 mc.), 2,40 ; eau de rivière, tarif général 0/4.000 mc. par trimestre, 1,50 ; 4.000/30.000 mc. par trimestre, 0,90 ; au delà de 30.000 mètres cubes par trimestre, 0,40 ; tarif réduit 0/4.000 mc. par trimestre 1,40 ; 4.000/30.000 mc. par trimestre, 0,70 ; au delà de 30.000 mètres cubes par trimestre, 0,20.

SERVICES COMMUNAUX ET HOSPITALIERS

Eau potable, le mc., 1,80 ; eau de rivière, le mc., 0,80.

L'ancien tarif se présentait comme suit :

PARTICULIERS

Eau potable le mc. (avec minimum de 7 mc.), 1,90 ; eau de rivière, tarif général 0/4.000 mc. par trimestre, 1,20 ; 4.000/30.000 mc. par trimestre, 0,70 ; au delà de 30.000 mètres cubes, 0,25 ; tarif réduit, 0/4.000 mc. par trimestre, 1,10 ; 4.000/30.000 mc. par trimestre, 0,50 ; au delà de 30.000 mc. par trimestre, 0,05.

SERVICES COMMUNAUX ET HOSPITALIERS

Eau potable, le mc., 1,30 ; eau de rivière, le mc., 0,40.

M. LÉON FIÉVET, CAPITAINE DES DOUANES DE ROUBAIX-DROITE, A PRIS POSSESSION DE SON POSTE

M. Léon Fiévet, capitaine des douanes, vient de prendre le commandement des brigades de Roubaix-droite en remplacement de M. le capitaine Protin, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Originaire de Maubeuge, M. le capitaine Fiévet débuta dans les douanes en janvier 1921, en qualité de contrôleur adjoint. Affecté en gare de Feignies, quelques année plus tard il participait, avec succès, aux concours des vérificateurs.
A la fin d'un stage qu'il fit, après les hostilités, à Perpignan, M. Fiévet étéit élevé au grade de capitaine. Après un séjour d'un mois et demi à Rocroy, il était affecté à Roubaix à dater du 24 février 1942.
Nous lui présentons nos souhaits de bienvenue.

Les petites combinaisons du directeur

Effectuant leur tournée habituelle, les gendarmes Goudu et Potelle apprirent que M. Henri Desseaux, 80 ans, directeur d'usine, demeurant 73, rue du Caire, possédait chez lui des stocks importants de marchandises contingentées. Ils s'y rendirent, d'autant plus qu'on leur certifia que l'intéressé se livrait au marché noir, ce qui est, malheureusement bien vite dit mais on ne sait jamais.
Afin d'en avoir la preuve, ils effectuèrent une visite domiciliaire et ils découvrirent quatre ceintures à godets et e fermeture éclair e confectionnées spécialement pour la fraude. D'ailleurs elles renfermaient chacune 4 kilos de blé. Dans une cabane construite dans la cour de l'habitation, ils trouvèrent un pardessus également « truqué » dont les poches et la doublure cachaient vingt-cinq kilos de froment. Le grenier en recélait également 25 kilos ainsi que 15 kilos de haricots.
Invité à s'expliquer sur l'origine de ces marchandises, le détenteur déclara les avoir achetées régulièrement pour sa consommation personnelle. Malgré cela, il a été mis en état d'arrestation et déféré au Parquet de Lille et les denrées ont été saisies.

Les commandes de charbon

L'inscription des commendes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 2
FOYER D'EDUCATION OUVRIERE, 178, RUE J. GUESDE

11 Mars. — Matin : Rues du Collège 3-33, 2-68 ; Pellart, Pauvrée, J.-B. Glorieux, N.-D. Victoires.
Après-midi : Rues Choiseul, Ommelet 1-87, 2-84.

12 Mars. — Matin : Rues des Bains, Lavoisier, Léon-Allard, Abattoir, Lacroix 1-101, 4-92.
Après-midi : Rue Fourcroy, boulevard Strasbourg 1-87, 2-128 ; rues du Duc, Perrot, Condorcet.

13 Mars. — Matin : Rue Gallifet, quai de Brest, rues Ampère, Henri-Martin, Parmentier, place Audenaerde, rues Gay-Lussac, Galvani, Montaigne, Maréchal Foch, Hôtel de Ville, Château.
Après-midi : Rues de la Poste, Sagesse, Dupleix, Jeanne-d'Arc, de la Halle, Pierre-Motte, Coq Français 3-31, Union, Tuileries.

14 Mars. — Matin : Rue des Filatures, place de la Liberté, Grand'Place, rues Louis-Catrice, Lannoy 1-39, 2-44.
Après-midi : Grand'Rue 1-279, 2-200.

16 Mars. — Matin : Rue Bernard, P. de Roubaix 1-11, 2-22 ; rue Magenta.
Après-midi : Rue Desbonnets, boulevard Gambetta, place et rue Nadaud, quai de Lorient, rue Centrale.

17 Mars. — Rue Edouard-Anseele 1-273 ; rue Edouard-Anseele 275-387.

18 Mars. — Rue Edouard-Anseele 2-138 ; rue Edouard-Anseele 140-284.

SECTEUR N° 7
ANCIENNE ECOLE COMMUNALE ANGLE RUES DU BOIS ET DES FABRICANTS

10 Mars. — Matin : Boulevard d'Armentières, rues Am. Courbet, Racine, boulevard de la République, quai de Gravelines.
Après-midi : Quai de Boulogne, rues Corneille, d'Alsace, place de la Patrie, rues de Lorraine, des Vosges, Epinal, Remiremont.

11 Mars. — Matin : Rues du Fresnoy, Cao, Aubert, Ch. Gounod, Diderot, Cuvier, Turin, Gênes.
Après-midi : Rues de Milan, de Rome, de Naples.

12 Mars. — Matin : Rues d'Italie, Solférino, Florance, Ouest.
Après-midi : Rue de Mouvaux.

13 Mars. — Matin : Rues du Luxembourg, des Graperies, Boucher de Perthes, Béthune.
Après-midi : Rues du Danemarck, Cicéron, Bourgelat, Mackellerie, Lens, Favreuil, Saint-Omer, Bully-Grenay.

MÉDAILLE MILITAIRE

La Médaille militaire vient d'être accordée à M. René Verniers, domicilié 165, rue Decreme, cour Lemaire, 1. De la classe 1932, il fut mobilisé au 74e R. I. comme soldat de 2e classe. Il effectua plusieurs coups de main avec cette unité, toujours comme volontaire pour le corps franc et sa belle conduite dans le secteur de Creutzwald-la-Croix, en mars 1940, lui valut la Croix de guerre ainsi que les galons de caporal.
Le 18 mai à Stenay (Meuse), il fut sérieusement blessé à la jambe et il fut hospitalisé jusqu'au 29 avril 1941. Le 28 décembre 1940, le général Huntziger lui accorda la Médaille militaire avec la citation suivante : « A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 16 mai 1940, au cours d'une attaque effectuée aux environs de Stenay, a subi de ce fait une ankylose permanente de la jambe. »
Nous lui présentons nos félicitations.

MORT POUR LA FRANCE

La Mairie vient d'être avisée du décès du soldat Jean-François Demets, né le 18 mars 1915, à Roubaix, mort pour la France, inhumé, le 28 mai 1940, à Billy-Berclau (P.-de-C.), domicilié 103, rue Voltaire, cour du Vieux Beau Chêne, 8, à Roubaix.
La famille a été prévenue, avec les ménagements qui s'imposent, par les soins de l'Administration municipale, qui a fait présenter ses condoléances.

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

La circulation dans les allées du cimetière pendant la période de dégel

M. le Maire a pris l'arrêté suivant :
« En raison du dégel, la circulation sera restreinte à partir du 6 mars, à 8 h. 30 du matin, dans toutes les allées du cimetière.
« En conséquence, pourront seuls circuler à l'intérieur du cimetière pendant la restriction de la circulation :
« 1° Les véhicules des pompes funèbres ;
» 2° Les véhicules montés sur pneus non munis de chaînes antidérapantes et d'un poids maximum en charge de 1.500 kilos.
« Les véhicules autorisés marcheront à l'allure du pas.
« Tout véhicule provoquant des dégradations de la chaussée, excepté ceux des pompes funèbres, devra immédiatement quitter le cimetière.
« Tout véhicule pris en contravention des dispositions qui précèdent, sera arrêté et mis en fourrière, sans préjudice de l'amende et des réparations s'il y a lieu.
» Des procès-verbaux seront dressés à la charge des contrevenants. Ces procès-verbaux constateront, outre la contravention, la nature et l'importance des dommages causés s'il y a lieu. »

SECOURS AUX PERSONNES PRIVÉES DE RESSOURCES

Le paiement aura lieu, au Bureau de bienfaisance, dans l'ordre numérique, d'après l'horaire suivant :
Lundi 9 mars. — A 9 h., N° 1 à 830 ; à 10 h., de 831 à 1.640 ; à 11 h., de 1.641 à 3.450 ; à 14 h., de 3.451 à 5.400 ; à 15 h., de 5.401 à 6.570 ; à 16 h., de 8.571 à 7.040 ; à 17 h., de 7.041 à 7.310.

AVIS IMPORTANT du Consortium Charbonnier à certains consommateurs

Le Consortium Charbonnier prie les consommateurs dont l'inscription de leur commande a eu lieu les 17, 18 et 19 février dernier, de se présenter, au moment de leur inscription du mois de mars, avec le bon de livraison qui leur a été laissé par le livreur en échange de leur bon « primaire ».
Il leur sera tenu compte d'une réduction de prix en raison d'un trop-perçu lors de l'inscription des 17, 18 et 19 février.

Œuvre de secours aux prisonniers de guerre du textile

La Chambre Syndicale Ouvrière Textile, 73, boulevard de Belfort, informe les familles de ses adhérents prisonniers de guerre qu'un dix-septième secours va leur être distribué. Le paiement commencera le mardi 10 mars, de 9 heures à midi, et se poursuivra pendant tout le mois. Se présenter au siège, muni du livret syndical de l'intéressé et d'une pièce récente prouvant qu'il est prisonnier de guerre. Il est, en outre, rappelé aux syndiqués que désormais les secours en retard ne pourront plus être payés.

Sociétés et Comités

FAMILLES NOMBREUSES. — Secteurs St-Michel et Ste Bernadette. — Dimanche 8 courant, de 10 h. 30 à midi, au siège, café Degeyter, 1, rue Lecomte-Batillon, permanence et bureau pour primes de naissances, dossiers pour médaillés, renseignements divers. Se munir des certificats et cartes.
Adhésions nouvelles : 10 fr., livret de famille, carte générale de ravitaillement.
Les adhérents désirant acheter de le scaiure de bois pour gigloméré peuvent s'inscrire.

CHAMBRE SYNDICALE DES OARCONS BRASSEURS, LIQUORISTE, DISTILLERIE ET PARTIES SIMILAIRES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Les familles des adhérents prisonniers sont invitées à venir toucher au siège, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, le 27e secours. Se présenter les mardi, mercredi de 14 à 18 h., et le samedi de 8 h. à midi, muni de la carte du prisonnier.
Les adhérents du syndicat sont également invités à venir régler leurs cotisations.

MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Demain dimanche 8 mars, à 15 h., au siège, 8, rue du Grand Chemin (à l'Anelenne), recettes des cotisations, paiement des allocations patronales mensuelles aux quarantenaires et aux cinquantenaires.
Les sociétaires en retard de leurs cotisations de 1940 et 1941 seront considérés comme démissionnaires, ils ne se mettent pas à jour.

ETAT CIVIL

Naissances. — Martine Diery, boulevard Montesquieu, 3 ; Christiane Deroane, rue Moage, 88, née à le Meternité municipale, avenue Julien-Lagache, 20 ; Philippe Wetlaer, avenue Jean-Jaurès, 44 ; Jean-Claude Mullier, rue Delezenne, 17, cour Saint-Amé, 8, né rue de Lannoy, 548.
Publications. — Léon Baveye, donneur de fils, rue Jean-Macé, 118 et Joanne Vermerien, ourdisseuse, rue Peuil-Bert, 24 ; André Delbecq, métellurgiste, rue Dupuy-de-Lôme, 192, et Rachel Collier, douéuse, rue de Denain, cour Dhalluin, 17 ; Maurice Clément, vulcanisateur, rue de l'Epeula, 45, impasse Fremaux, 2 et Renée Verpoest, doubleuse, rue de Mouvaux, 49, cour Frère, cité Justina, 11 ; Désiré Wikert, cordonnier, de Toufflers, rue de Roubaix, 82 et Merthe Stocman, donneuse de fils de Toufflers, rue de Roubaix, 40.
Décès. — Edouard Debuyschère, 54 ans, rue d'Alger, 138, cour Delattre, 7 ; Aloyse Dbendt, 70 ans, rue du Barbieux, 38 ; Emiliana Deburggraeve, veuve Carlier, 84 ans, rue de la Banque, 19 ; Florine Ourtroy, veuve Delmotte, 80 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Hermance Coussement, 77 ans, rue de Blanchemaille, 37.

WATTRELOS

La journée du dimanche

Pharmacien de service : M. Turlur, rue du Crétinier, 4.
Caisse d'Epargne : succursale à la Mairie de 9 h. à 10 h. 30.
Fraternelle des Combattants : siège, 15, Grand Place.

Arrestation de deux voleurs

Deux ouvriers, Sartigny Albert, âgé de 19 ans, manœuvre, demeurant rue Victor-Hugo, 141, à Leers, et un jeune homme de 16 ans et demi, demeurant à Wattrelos, tous deux occupés à l'usine des Colles du Nord au Sartel, furent surpris par le concierge de ladite usine alors qu'ils tentaient d'emporter de la gélatine.
Le service de police fut averti et les agents Delgrange, Delemme et Parent vinrent cueillir les deux jeunes gens à l'usine.
Amenés au Commissariat de police, les deux jeunes voleurs furent interrogés par M. Veevaert, commissaire de police à qui ils avouèrent que ces vols se faisaient depuis quatre semaines et ce quatre fois par semaine ils emportaient chacun de 1 à 1 kilo et demi de gélatine qu'ils revendaient à deux bouchers de Leers, MM. Decool, rue Victor-Hugo, 48, et Houtcki, rue Jules-Ferry.
Chez le premier nommé le service de police découvrit 17 kilos de gélatine et chez le second 16 kilos.
Interrogés, les deux bouchers reconnurent avoir acheté cette gélatine à raison de 60 fr. le kilo et qu'ils ignoraient la provenance de cette marchandise.
Après interrogatoire, M. Veevaert fit conduire les deux jeunes gens au Parquet et inculpa les deux bouchers de recel.

Comité d'aide aux prisonniers

Le Comité a décidé d'envoyer un 9e colis aux prisonniers.
Les familles des prisonniers pourront se présenter au Pavillon des Vieux Ménages, à partir de la semaine prochaine, en suivant scrupuleusement l'ordre indiqué ci-dessous, et en possession des pièces suivantes : la carte jaune ; une étiquette-adresse ; le montant du colis, soit 40 fr. (emballages compris).
Le colis sera composé des marchandises énumérées ci-après : 1 paquet de biscuits « Biki » ; 1 paquet de biscuits en vrac ; 1 barre de pain d'épice ; 1 plaque de chocolat ; 1 boîte de confiture ; 1 paquet de cigarettes ; 4 cubes de bouillon concentré.
Les familles qui voudront ajouter un supplement pourront l'apporter au Pavillon des Vieux Menages, le jeur de leur inscription. Le Comité se chargera volontiers de le joindre au colis du prisonnier.

HORAIRE DE LA REMISE DES ETIQUETTES

Mardi 10 février : De 401 à 500. ; Mercredi 11 : De 501 à 800 ; Jeudi 12 : De 601 à 700 ; Vendredi 13 : De 701 à 800 ; Mardi 17 : De 801 à 900 ; Mercredi 18 : De 901 à 1.000 ; Jeudi 19 : De 1.001 à 1.100 ; Vendredi 20 : De 1.101 à 1.200 ; Mardi 24 : De 1.201 à 1.300 ; Mercredi 25 : De 1.301 à 1.400 ; Jeudi 26 : De 1.401 à la fin ; Vendredi 27 : Retardataires.

Groupement Belges. — Les membres des deux groupements sont invités à assister aux funérailles de M. Cyrille Lefebvre, membre de l'Union Belge et de le Mutuelle, qui auront lieu lundi 9 mars à 9 h. à l'église St-Meclou. Assemblée à l'église.

LANNOY

Remboursement de contributions

Les bénéficiaires de remboursement des sommes perçues en trop au titre des heures supplémentaires ou de la contribution nationale sont invités à se présenter d'urgence à la Caisse du Percepteur de Lannoy pour y percevoir les sommes qui leur sont dues. Il sont prévenus qu'après certaine délais, relativement courts, les sommes non perçues font automatiquement retour au Trésor.
Se munir de l'avis de dégrèvement, de pièces d'identité et se présenter surtout en personne.
Les bureaux de la Perception de Lannoy sont ouverts les mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h. et de 13 à 15 heures.

RAVITAILLEMENT

Distribution des tickets de légumes sece à la mairie (salle de la Justice de Paix) lundi 9 mars, de 8 h. 30 à midi. Se munir de la carte individuelle d'alimentation.

HEM

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal es réunire dimeache 8 mers à 10 h. en mairie, salle au 1er étage.

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu merdi 10 mers à 18 h. eu petit Dispensaire da la rua Victor Hugo.

Caisse d'épargne. — Le bureau de la Caisse d'épargne, succursale d'Hem sera ouvert dimanche 6 mare de 9 h. à 10 h. 30 en mairie.

Sinistra d'immeubles. — Les personnes ayant déposé des dossiers de dommages de guerre, propriétaires ou locataires, soit en mairie, soit directement au service de le Reconstruction immobiliére, sont priées de se présenter en mairia, guichet du ravitaillement, lundi 9 et mardi 10 mers, dernier délai, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

LEERS

Caisse d'Epargne. — La succursale de la Caisse d'Epargne sera ouverte dimanche à la mairie de 9 à 10 h. 30. Administrateur de service : M. Lammer.

Mutilés et Invalides du travail. — Permanence au Foyer dimanche 8 mars, de 11 h. à midi.

FLERS

LES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se fere comme suit :
Secteur du Breucq, enclenne Mairie, rue J.-Bte Bonte. — 12 mers : rues L.-Constent, Oembette, contour du Sart, rues Epinoy, Teinturiers, l'Epinette, G.-Dubled, Babylone, de la Concorde, de Wasquehal, Breucq, V.-Hugo, La Fontaine, de l'Egalité, Recueil, de la Paix, av. du Sart, rue du Sart.
13 mars : rues P.-Laffargue, Saint-Gobain Bourdy, Jacquard, J.-Bte Castel, La Bruyère, Carnot, Molière, Pasteur, J.-Bte Bonte, Wasquehal, Boulevard République.
14 mars : av. des Villas, des Cottages, rues Anatole-France, Ghesquières, Le Nôtre, J.-Jaurès.
Secteur du Bourg, café Pérignon, rue Jules-Guesde. — 18 mars : Rues J.-Guesde, Faidherbe, Ascq, Corneille, Vaillent, Jean-Jeurès, Cousinnerie, Permentier, Cl.-Pollet, Lamartine Pascal, Devred.
17 mars : rues Jeann-d'Arc, A.-Lefebvre, L.-Michel, de le Mairie, Emile-Zola, Hem, A.-Detroy, Kléber, O.-Diory, J.-Ferry, Bossuet, pl. de la Liberté.

RONCQ

Une mise au point

Une erreur d'interprétation s'est glissée dans notre information d'hier relative au vol de 2.750 sacs commis au préjudice du Tissage de la Vallée, rue de Lille, à Roncq. C'est par erreur que le jeune D... U..., 18 ans, a été indiqué comme l'auteur de ce vol. Il s'agit en effet, de deux affaires bien distinctes.
Le vol des 2.750 sacs a été commis au cours du transport par voie ferrec, le wagon a bien quitté la gare de Roncq le jour même du chargement à 17 h., et les sace furent volés sur le parcours en direction de la plaine Saint-Denis.
L'inculpation du jeune homme mentionné par l'article est relative à une autre plainte déposée par le Tissage de la Vallée, pour vol de sacs commis parmi le personnel de l'usine.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

Il est rappelé aux propriétaires dont les chevaux, mulets, sont nés avant le 1er janvier 1939, qu'ils devront se présenter le mercredi 11 mars, à 9 heures.
Les propriétaires dont les chevaux seraient incapables de se présenter devront fournir des certificats de vétérinaires, il en est de même pour les poulinières, les certificats de saillie seront réclamés par la Commission.
Les intéressés devront se placer avec leurs chevaux dans la rue des Chats-Huants, par ordre alphabétique, des numéros d'ordre leur seront distribués.
N.-B. — La rue des Arts sera barrée, du côté de la rue de Lille et de la rue de la Latte.

Amicale des tailleurs d'habits. — Une permanence se tiendra ce dimanche 5 mars, au Café des eVieux Amis e, rue Gustave-Desmettre, à Halluin, à 15 h. 30.

Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Une somme de 390 fr. 50 vient d'être versée, produit d'une quête feite à l'ecrémnet Henri Delembre, rue de Lille, au cours d'une partie de fléchettes eu profit des prisonniers.

MOUVAUX

Paiement des secours aux habitants privés de ressources

Le paiement des secours (cartes jaunes) pour la période du 1er au 28 février aura lieu à la Mairie (rez-de-chaussée), le lundi 9 mars, de 14 à 18 h., pour tous les numéros.
Aucun paiement ne sera effectué après la date fixée.
Sauf pour raison majeure (maladie ou impotence) les intéressés devront recevoir eux-mêmes leurs secours, sans l'intervention de tierces personnes.
Tout changement survenu dans la situation de famille des bénéficiaires, notamment la reprise d'un emploi ou l'attribution de la retraite des vieux travailleurs, doit être immédiatement signalé à la Mairie (Bureau des Secours).

Pour nos vieillards. — Un groupe d'amis de chez Robert Caignaert, rue Vauban, à Mouvaux, conduit par les membres de la commission administrative de l'hospice, a remis à chacun des hospitalisés, une somme de 5 fr. produit d'une collecte faite sur l'instigation de M. Paul Scritte.

— Tu préfères un petit frère ou une petite sœur ?
— Tous les deux !

Caisse d'Epargne. — Le bureau de la Caisse d'Epargne sera ouvert, pour toutes opérations (versements, remboursements, etc.), à la Mairie, 1er étage, le dimanche 8 mars, de 10 à 11 h. Administrateur : M. Louis Delvoye.

Etat Civil. — Publications : Ubaghs André, 24 ans, ingénieur métallurgiste, r. Arend, 13, à Athus (Belgique), et Janine Nuttin, s. p., 20 ans, boulevard Carnot, à Mouvaux ; Robert Allostry, 28 ans, professeur, 25, rue Saint-Paul, à Mouvaux, et Hugue Marcelle, 31 ans, infirmière, 31, rue Saint-Paul, à Mouvaux.
Décès : Baldue Paul, 76 ans, droguiste, 99, rue de Lille, à Roubaix.

HALLUIN

La journée du Dimanche

Pharmacien de service. — Ce dimanche 8 mars, Mme Desprez, rue de Lille.

Etat Civil. — Permanence ouverte de 9 à 11 heures.

Bains municipaux. — Etablissement ouvert de 8 h. à 11 h. 30.

AU « COIN DE TERRE HALLUINOIS »

Les permanences ont lieu régulièrement chaque jour au local de la rue Gustave-Desmettre.
Les adhérents sont priés de bien vouloir fréquemment s'intéresser aux avis affichés à la fenêtre du bureau, la saison étant proche où les travaux au jardin seront devenus possibles.
Dès ce jour, commencera la distribution des engrais de printemps. De même, pour les plants de pommes de terre, la distribution continue et les noms des adhérents devant se presenter sont affichés au local.

Avis aux propriétaires de chevaux. — Le Meire rappelle à tous les propriétaires de chevaux que le 12 mere 1942, à 9 h. du metin, place de la Gare, eura lieu uue revue de chevaux.
Les intéressée sont priés de se conformer aux instructions qu'ils ont reçues à ce sujet.

LINSELLES

Amicale des Directeurs, Employés et Contremaîtres. — Dimanche 8 mars, de 8 h. 15 à 10 h., permanence Hôtel des 3 Rois ; Paiement des retraites et des dossiers maladie remis courant de février. Perception des cotisations en retard.

Aux chômeurs. — Lundi prochain, pointage de 10 à 10 h. 15.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Caisse d'Epargne. — Dimanche 8, séance de 9 h. 30 à 10 h. 30, 7, place Roger Salengro.

Football. — Union Sportive des Cheminots : dimanche 5 à 15 h., au Stade municipal de Neuville-en-Ferrain, Racing Club de Leers-U.S. Cheminots Tourquennois.

Lisez dans La Vie du Nord de Cette semaine
L'Histoire du Charbon
LES ECHOS
LES DEUX ROMANS
LES DEUX NOUVELLES, etc.
Le n° 3 frs. EN VENTE PARTOUT

BONDUES

RÉUNION DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE

Mercredi soir s'est tenue, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Breine Lucien, une réunion de la Commission spéciale.
La séance est ouverte à 18 heures. Aussitôt, M. Say Pierre donne lecture des procès-verbaux des réunions des 19 août et 9 décembre 1941.
La Commission décide ansulte ca qui suit :
Renouvellement du bail du Presbytère pour une période trois ans.
Syndicat des communes. — Elle donne avis favorable à l'admission du Syndicat des communes d'Hem d'Armentières, d'Anstaing et de Lannoy.
Annulation de convention. — La Délégation spéciale annuls la convention qui était passée entre le maire et les boucbera de la commune pour le paiement par ces derniers de la somme destinée au paiement des honoraires du vétérinaire, inspecteur de viande.
Personnel communal. — La Commission accorde au personnel communal les indemnités de résidence familiale selon la loi du 31 octobre 1941.
Elle modifie les statuts de la Caisse des Ecoles publiques, selon la loi du 2 novembre 1941, qui a abrogé la loi du 15 octobre 1940.
La Commission donne ensulte son adhésion à l'Association des Maires du Nord et de l'Est.
Projets. — Elle examine ensuite les projets suivants : 1° Projet d'aménagement du nouveau cimetière ; 2° Aménagement du jardin public à proximité de l'église.
Service vicinal. — La Délégation spéciale a voté le budget du service vicinal qui s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 79.098 fr. 13.
Budget primitif 1942. — La Commission passe ensulte à l'élaboration du budget primitif de la commune pour 1942, qui s'élève, en recettes à 522.186 fr. 12, en dépenses à 601.284 francs 75. Nombre de centimes : 663.
Des questions diverses furent ensuite examinées :
La commune prend à sa charge les funérailles des gardes-fils Delannoy et Trenteseaux, morts au travail.
La Commission donne ensults une indemnité au régisseur, M. Auguste Descamps.
Elle prend a sa charge le paiement de la prime de la police incendie des postes confisquéa, cette dépense ne pouvant être prise en charge par la Préfecture.
La Délégation spéciale se réunit ensuite à huis-clos pour examiner les demandes d'assistance.
Elle donne son acceptation de principe à l'adoption d'una commune sinistrée.
La séance est levée à 21 heures.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléph. 4.85), sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 18 heures

LE DIMANCHE A TOURCOING

Pompiers. — N° d'appel 4.13.
Gendarmerie. — N° 3.01.
Police-Secours. — N° 4.50.
Hôtel de Ville. — Ferme, sauf le bureau de l'Etat Civil, ouvert au public de 9 h. à 12 h., pour les déclarations de naissances et décès seulement.
Caisse d'Epargne. — Fermée.
Bains municipaux. — Rue du Printemps, ouverts au public de 8 h. à 11 h., piscine et baignoires.
Pharmacions de garde. — MM. Léveille, 9, rue de l'Hotel de Ville, et Coureur, 151, rue de Mouvaux.

A LA SUITE DE VOLS COMMIS DANS UNE FILATURE SEPT ARRESTATIONS SONT OPÉRÉES

La Direction des Etablissements de la chaussée Fernand Forest ayant déposé plainte pour de nombreux vols de canettes de laine commis dans ses magasins, M. Lacquemant, commissaire de police du 4e arrondissement chargea de l'enquête l'inspecteur Albert Leclerc. Au cours de ses investigations, celui-ci se trouva amené à interroger Mme Delplanque, nee Renee Poulain, 28 ans, mouleuse, domiciliée 74, rue Turgot, et lui posa des questions tellement précises que l'intéressee se troubla. Elle reconnut qu'un dépot de canettes de laine provenant des etablissements avait été constitué chez elle. Elle conduisit l'inspecteur dans une piece de son habitation où il se trouva en présence d'un stock de près de 500 canettes de laine d'un poids total de 21 kilos. Saisir la marchandise et la conduire au commissariat ainsi que Mme Delplanque fut l'affaire d'un instant.
M. Lacquemant procéda à l'interrogatoire de Mme Delplanque qui, après quelques rétiences, entra dans la voie des aveux.
C'est ainsi que furent successivement arrêtés : Frédéric Voreux, âgé de 33 ans, bonnetier, 136, rue de Toulon ; André Dezyn, 18 ans, tisserand, 10, rue Jules Guesde ; M... D..., 18 ans ; Roger Lallemand, 18 ans, tisserand, 20, rue du Kemmel, à Linselles ; F... D..., 18 ans, tisserand ; Arthur Dauchy, 18 ans, 101, rue des Poutrains.
Chacun d'eux a reconnu sa part de responsabilité dans l'affaire et tous, sauf Mme Delplanque qui a été prire de se tenir à la disposition de la police, ont eté déferes au parquet.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

DANS LES VIGNES

Pour avoir été rencontré en complet état d'ivresse, vendredi vers 23 h. 15, rue du Haze, Jean Cadiou, 17 ans, domicilié 29, rue de Cambrai, a été conduit au violon municipal. Il fera l'objet d'un proces-verbal.

Une dot aux jennes filles des déposants à la Caisse des retraites pour la vieillesse

Le Msire porte à la connaissance des interesses que la Commission supérieure de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse a decidé de procéder à l'attribution, dans la limite des crédits disponibles, d'une dot de 2.000 fr. à un certain nombre de jeunes filles choisies parmi les enfants de titulaires de livrets de ladite caisse, ayant élevé une famille nombreuse.
Les candidats et leurs parents doivent remplir les conditions suivantes :
1° Le père (ou la mére) devra avoir effectue, de son plein gré, en dehors de l'application de la loi eur les retraites ouvriéres et en dehors de toute affiliation à un système collectif de retraites, des versements à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse.
2° Il ne devra pas être assujetti à l'impôt général sur le revenu.
3° La jeune fille à doter devra appartenir à une famille d'au moins trois enfants vivants, être âgée de moins de quinze ans et n'avoir pas beneficie de l'une des dotations accordées au cours des années précédentes.
Dans le cas où plusieurs sœurs se trouveraient dans les conditions requises, la dot serait attribuée à la plus jeune. La sœur cadette d'une jeune fille bénéficiaire d'une dotation accordée au titre des années précédentes peut donc être admise à concourir dès lors qu'elle remplit les conditions exigées.
La dot sera payable lorsque la jeune fille à laquelle elle aura ete attribuée atteindra 25 ans.
Les personnes désirant concourir pour l'attribution, en 1942, des dots dont il s'agit, devront en informer, avant le 1er avril, le directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, 56, rue de Lille, à Paris (7e), qui leur fera parvenir la formule à remplir et leur indiquera les justifications à produire.

AVIS IMPORTANT AUX MUTILES DE L'U. N. C.

Le secrétariat du Groupe des Mutilés de l'U. N. C. prie ses adh